PROCÈS-VERBAL N° 04 « FAFA »
Saison 2021-2022

COMMISSION RÉGIONALE FAFA

Réunion du : **À :**	**21 février 2022** **9h30 à la Ligue Centre Val de Loire**
Présidence :	**M. Jean Paul Marchal**
Présents : **En visio :**	**MM Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Maurice FOURNILLON (41), Eric JOUBERT (45), Guy MALBRAND et Alain DESOEUVRES** **MM. Jean-Claude CLOUVET (18), DEMAY et BAYARRI (28),**
Assistent à la séance :	**Mme Cindie HUDE, Référente administrative (excusée)**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Relevé de la GESTION FAFA vis-à-vis des AVIS PREALABLES et du suivi des DOSSIERS EN COURS

POUR RAPPEL : Pour qu'un dossier FAFA soit pris en compte par la gestion LIGUE, un avis préalable CRTIS est à demander auprès de la CRTIS ou CFTIS afin de caler ce dernier vis-à-vis des normes en vigueur.

MOTIF : Trop de dossiers portent à contestation une fois le projet réalisé et paiement demandé.

IMPORTANT : Toutes les pièces techniques accompagnées d'un avis favorable sont la base pour l'ouverture d'un dossier d'aide financière auprès du FAFA LIGUE

PIECES A FOURNIR après AP CRTIS à la Commission FAFA LIGUE : Dossier technique avec AP – Dossier FAFA signé du propriétaire et du club - Délibéré de Conseil avec plan de financement – échéancier des travaux – devis (suivant les demandes. D'autres pièces peuvent être exigées)

TRAVAUX TERMINES : Demande de classement complète signée et datée du propriétaire via la CDTIS – rapport de visite avec photos (Ces documents sont obligatoires pour la CRTIS - à réception, ils seront entrés sur Foot2000 pour régularisation auprès de la CFTIS) + pièces à fournir pour paiement

Informations

● **Jeudi 17 février 2022, Cindie Hude, Alain Desoeuvres et Jean-Paul Marchal ont participé à un échange en visioconférence avec la LFA.**

● A ce jour **30 dossiers ont été vérifiés dont 9 transports**.

- ✓ **7** dossiers sont acceptés par la LFA.
- ✓ **2** dossiers en attente de réponse de la LFA.
- ✓ **13** dossiers en attente de validation Ligue.
- ✓ **8** dossiers sont erronés ou incomplets (tous ont été retournés aux Districts avec les explications).

● **Principaux éléments manquants** :

- ✓ Utilisations des documents 2020/2021 au lieu de 2021/2022.
- ✓ **Avis préalable et validation de la CRTIS** (attention à bien remplir le bon NNI et à apposer les signatures).
- ✓ Plans anciens non fournis et les nouveaux sont non cotés ou, il manque les futures dimensions.
- ✓ Devis sans les éléments descriptifs ou financiers.
- ✓ Devis incomplets (transport pour les options et ces dernières ne sont pas prises dans le calcul de la subvention).
- ✓ Délibération sans en- tète club ou mairie, signature, date, cachet, demande FAFA et plan financier.
- ✓ Les photos par vues aériennes ne sont pas conseillées (prendre plan papier et ou appareil photo).
- ✓ Le document de déclaration d'achèvement de travaux non signé par le Maire (obligatoire).

● **Les dossiers ne doivent être soumis qu'une fois complets et vérifiés par les Districts.**

● **Les dossiers transport sont à soumettre par les clubs après vérification et validation du District.**

● Tous documents ou mails concernant le FAFA **doivent être adressés** conjointement à Cindie Hude et Jean Paul Marchal.

DISTRICT DU CHER

● 5 dossiers présentés complets.

DISTRICT DE L'EURE ET LOIR

● Les 3 dossiers de **BU**, les 2 dossiers de **THIRON GARDAIS** et celui d'**EPERNON** sont incomplets.

● Pour rappel : **LUCE** >> la date d'échéance du dossier est le 07/02/2022 (manque la convention).

DISTRICT DE L'INDRE

● 2 dossiers présentés sont complets.

DISTRICT DE L'INDRE ET LOIRE

● 3 dossiers présentés.
● 1 dossier est incomplet : **ST CYR SUR LOIRE**.
● 2 dossiers présentés sont complets : **BALLAN MIRE** et **JOUE LES TOURS**.

- Pour rappel : **SAVIGNE SUR LATHAN** >> la date d'échéance du dossier est le 23//06/2022.
  : **BLERE** >> la date d'échéance du dossier est le 15/05/2022.

DISTRICT DU LOIR ET CHER

- 7 dossiers présentés complets.

DISTRICT DU LOIRET

- 6 dossiers présentés complets.
- Pour rappel : **FLEURY LES AUBRAIS** >> la date d'échéance du dossier est le 18/05/2022.

Prochaine réunion en Avril 2022
Date limite de dépôt des dossiers : 15 Mars 2022 (pour les avis préalables)

Le Référent FAFA **Ligue Centre Val de Loire**	**Le Secrétaire de séance**
Jean Paul Marchal	**Guy Malbrand**